

DIFFAMATION

Et. de M. POUSETT, avoué à Versailles. Le Tribunal de première instance séant à Versailles a rendu, en son audience publique de police correctionnelle, tenue le 21 août 1856, le jugement dont l'extrait suit :

Condamne en outre Pluchart aux dépens, au paiement de tous lesquels amende, frais et dépens; Pluchart pourra être contraint par corps à exécuter à la requête de l'Etat, et à un an de la durée de celle à exécuter à la requête des parties civiles.

VENTES IMMOBILIÈRES. MAISON BOURGEOISE A ETAMPES. Maison bourgeoise dite maison de la Pintte, avec beau jardin et dépendances, en parfait état.

BOIS TAILLIS ET CHATEAU. Adjudication, même sur une seule enchère, en l'étude de M. LE CHEVALIER, notaire à Beauvais (Oise), le jeudi 9 octobre 1856, à midi.

BOIS TAILLIS ET CHATEAU. Adjudication, même sur une seule enchère, en l'étude de M. LE CHEVALIER, notaire à Beauvais (Oise), le jeudi 9 octobre 1856, à midi.

BOIS TAILLIS ET CHATEAU. Adjudication, même sur une seule enchère, en l'étude de M. LE CHEVALIER, notaire à Beauvais (Oise), le jeudi 9 octobre 1856, à midi.

BOIS TAILLIS ET CHATEAU. Adjudication, même sur une seule enchère, en l'étude de M. LE CHEVALIER, notaire à Beauvais (Oise), le jeudi 9 octobre 1856, à midi.

BOIS TAILLIS ET CHATEAU. Adjudication, même sur une seule enchère, en l'étude de M. LE CHEVALIER, notaire à Beauvais (Oise), le jeudi 9 octobre 1856, à midi.

BOIS TAILLIS ET CHATEAU. Adjudication, même sur une seule enchère, en l'étude de M. LE CHEVALIER, notaire à Beauvais (Oise), le jeudi 9 octobre 1856, à midi.

BOIS TAILLIS ET CHATEAU. Adjudication, même sur une seule enchère, en l'étude de M. LE CHEVALIER, notaire à Beauvais (Oise), le jeudi 9 octobre 1856, à midi.

BON FONDS DE M BONNETIER. exploité à Paris, boulevard des Filles du Calvaire, 26, avec ses accessoires, plus le droit à la location, moy 5,000 fr. par an, à vendre, même sur une seule enchère, après faille de M. Olivier, en l'étude de M. MONNOT-LEBOUY, notaire à Paris, rue Thévenot, 14, le 20 septembre 1856, à midi.

COMPAGNIE RICHER. MM. les actionnaires de la compagnie Richer sont convoqués en assemblée générale le mardi 30 septembre courant, à trois heures et demie, dans la salle Sax, rue Saint-Georges, 30, conformément à la délibération du 31 mai 1856.

NOUVELLE TANNERIE FRANÇAISE. MM. les actionnaires de la société Ch. Knoderer et C^o sont convoqués en assemblée générale pour le mercredi 17 septembre prochain, à trois heures précises.

LA GÈNE DES MINES RÉUNIES. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le 29 septembre, à deux heures, au siège de la société, rue Bergère, 28.

CAOUTCHOUC. Maison HINAT FILS, rue double face, de 30 à 33 fr. et au-dessus; quadrilles, de 22 à 25 fr.; de vulcanisés, de 18 à 20 fr.; pour enfants et jeunes gens, de 15 à 20 fr.

TOILES CIRÉES, tablettes gommées, grands assortiments. (16413)*

GAUILLERIE. 123, rue Chartier et C^o, AU FLAMAND, Montmartre. Ouverture des vastes magasins de la maison spéciale de BLANC, toiles, calicots, lingerie, linge de table, trousseaux et layettes; linge confectionné.

M. DESIRABODE par un procédé à lui. en une séance, des pièces INALTERNABLES d'une à 6 dents, avec garantie écrite de 10 ans p^r les 6 dents de devant seulement, 154, Palais-Royal, au 2^e.

NETTOYAGE DES TACHES. Sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau par la BENZINE-COLLAS. Dauphine, 8, Paris. Médaille à l'Exposition universelle. (16418)

PLUMES CLASSIQUES. Marquées V. SAGLIER et J. MASON. Pointes très fines, fines, moyennes et larges. à 2 fr. 25 la boîte de 100. Chez les princip. papeteries. (16408)*

1832 - MÉDAILLES - 1854 D'OR ET D'ARGENT. CHOCOLAT MENIER. Usine modèle fondée en 1825, à Noisiel-sur-Marne. Pour la Fabrication du Chocolat de Santé.

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR à l'Exposition universelle de 1855. ORFÈVRE CHRISTOFLE. PAVILLON DE HANOVRE 35, boulevard des Italiens, 35. MAISON DE VENTE ET EXPOSITION PERMANENTE DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET C^o.

TABLE DE PYTHAGORE L'AIDE DU COMPTÉUR. Contenant : 40 tableaux d'après lesquels la Multiplication se réduit à l'addition, la Division à la soustraction; les Racines carrées et cubiques jusqu'à 2,000; un tableau donnant la Circonférence et la surface du Cercle jusqu'à 200 au Diamètre; les principaux moyens d'obtenir la superficie ou le volume des objets, sans leurs différentes formes, etc.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Rue Drouin-Quintaine, 16, à La Villette. Le 14 septembre. Consistent en bureau, fauteuils, tables, pendules, etc. (7494)

En une maison rue de la Ville-Évêque, 31. Le 16 septembre. Consistent en bureau, fauteuils, tables, pendules, etc. (7494)

En une maison sise à Paris, rue Neuve-des-Pe tits-Champs, 19. Le 17 septembre. Consistent en tables, chaises, fauteuils, pendules, etc. (7493)

En une maison sise à Paris, rue de la Chapelle, 21. Le 15 septembre. Consistent en meubles de bureau, tables, fauteuils, etc. (7476)

En une maison sise à Paris, rue de la Chapelle, 21. Le 15 septembre. Consistent en meubles de bureau, tables, fauteuils, etc. (7476)

En un acte sous seing privé, en date à Paris du six septembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le neuf septembre suivant, folio 186, recto, case 7, par Pomme, qui a reçu six francs.

En un acte sous seing privé, en date à Paris du six septembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le neuf septembre suivant, folio 186, recto, case 7, par Pomme, qui a reçu six francs.

En un acte sous seing privé, en date à Paris du six septembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le neuf septembre suivant, folio 186, recto, case 7, par Pomme, qui a reçu six francs.

En un acte sous seing privé, en date à Paris du six septembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le neuf septembre suivant, folio 186, recto, case 7, par Pomme, qui a reçu six francs.

En un acte sous seing privé, en date à Paris du six septembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le neuf septembre suivant, folio 186, recto, case 7, par Pomme, qui a reçu six francs.

En un acte sous seing privé, en date à Paris du six septembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le neuf septembre suivant, folio 186, recto, case 7, par Pomme, qui a reçu six francs.

En un acte sous seing privé, en date à Paris du six septembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le neuf septembre suivant, folio 186, recto, case 7, par Pomme, qui a reçu six francs.

En un acte sous seing privé, en date à Paris du six septembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le neuf septembre suivant, folio 186, recto, case 7, par Pomme, qui a reçu six francs.

En un acte sous seing privé, en date à Paris du six septembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le neuf septembre suivant, folio 186, recto, case 7, par Pomme, qui a reçu six francs.

En un acte sous seing privé, en date à Paris du six septembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le neuf septembre suivant, folio 186, recto, case 7, par Pomme, qui a reçu six francs.

En un acte sous seing privé, en date à Paris du six septembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le neuf septembre suivant, folio 186, recto, case 7, par Pomme, qui a reçu six francs.

En un acte sous seing privé, en date à Paris du six septembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le neuf septembre suivant, folio 186, recto, case 7, par Pomme, qui a reçu six francs.